



Évolution de la Médaille du Travail LCL (Promotion Juillet 2026)

À partir du 14 juillet 2026, les règles de la gratification liée à la médaille du travail chez LCL évoluent. Si le montant est revalorisé via un nouveau mode de calcul, la loi de finances 2026 supprime parallèlement l'exonération d'impôt sur le revenu pour cette prime.

CE QUI CHANGE : Calcul et Fiscalité



Revalorisation de +7,69 %

Le montant de base passe de 1/13e à 1/12e de la Rémunération Brute Annuelle.



Nouvelle règle de fidélité Groupe

Le calcul intègre désormais 50% d'ancienneté fixe et 50% de temps de présence au Groupe.



Fin de l'exonération fiscale

La gratification est désormais soumise à l'impôt sur le revenu (Loi de finances 2026).



CE QUI RESTE : Échelons et Éligibilité



Quatre échelons de distinction

Les paliers de 20, 30, 35 et 40 ans de services restent inchangés.



Fenêtre de 12 mois pour la demande

Le diplôme doit être transmis à LCL dans l'année suivant la date anniversaire.



Argent | 20 ans

Vermeil | 30 ans

Or | 35 ans

Grand Or | 40 ans



Maintien de l'activité chez LCL

Le salarié doit être en poste lors de l'obtention et de la demande de gratification.

Plus d'info en
flashant le code

